

Le climat scolaire dans la classe : la gestion des comportements, la conduite des apprentissages et des activités : quelques pistes ...

Ces conseils sont à adapter en fonction de l'âge des élèves et de leurs caractéristiques individuelles. Ils ne sont pas des recettes miracles mais des pistes de réflexion qui peuvent, pour des cas « sévères », s'inscrire sur le long terme. La plupart de ces remarques concernent à la fois l'école élémentaire et l'école maternelle.

**La gestion des comportements et celle des apprentissages sont liées.
Il convient donc de les envisager ensemble** et non de manière indépendante.

Lorsque qu'on réfléchit à sa pratique, sa préparation, sa gestion de classe... il convient d'avoir à l'esprit que si on fait un choix, il y a des conséquences à ce choix :

Qu'est-ce que je gagne ?	vs	Qu'est-ce que je perds ?
A court terme ?	vs	A long terme ?
Traite-t-on le problème en COLLECTIF	vs	en INDIVIDUEL ?
Traite-t-on le problème en DIRECT	vs	en DIFFERE ?

I. La Gestion des attitudes et des comportements

Elle est donc liée à celle des **apprentissages** : leurs contenus, leurs adaptations et leurs évaluations. *Voir point II.*

Afin que la classe puisse travailler dans le calme et la sérénité, il faut exiger le **respect impératif de certaines règles** propres à permettre un bon déroulement des activités. Quelles sont ces règles essentielles ?

Trois d'entre elles semblent incontournables

- **La Prise de parole** : les élèves doivent lever la main pour demander la parole et attendre que celle-ci leur soit donnée. La parole circule et l'on écoute celui qui l'a obtenue → on ignore celui ou celle qui parle sans l'obtenir et on lui fait ensuite la remarque...
- **Les Déplacements** : ceux-ci doivent être justifiés (aller chercher un dictionnaire, une fiche de travail...) et réglementés (pas de bruit, on ne va pas déranger ou parler à un autre camarade).

On doit veiller à asseoir son autorité sur des **bases rigoureuses et non négociables** :

Par exemple, les premières à imposer seraient celles-ci :

1. *On se range et on entre en classe dans le calme (le silence total et le rang parfait ne sont pas l'objectif).*
2. *On prend place et on se prépare à travailler en silence. (prévoir une activité rapidement : date à écrire, opération à calculer, phrase à lire ou analyser...)*
3. *On lève la main pour demander la parole et on attend que la maîtresse la distribue.*
4. *On ne se déplace pas sans autorisation.*

- Le **RESPECT** des règles communes et des individus (élèves et adultes)

a) **Des pistes générales pour gérer les comportements complexes :**

→ Aménager l'espace :

- **Changer de places certains élèves** : ceux qui provoquent et se provoquent ne devraient pas pouvoir « se voir/communiquer » directement.
- Réfléchir aux **emplacements stratégiques** pour placer les élèves difficiles, aux zones de « contrôle », aux lieux où on se situe le plus, aux endroits où les digressions gêneront le moins les autres...
- Penser à aménager un « **COIN soupape** » en cas de crise.

→ Du point de vue de l'enseignant :

- **Intervenir** rapidement notamment sur les **temps de transition** → **ne pas laisser de temps morts**, passer **rapidement d'une activité à une autre**. Ne pas laisser pas le temps de discuter...
→ *avoir des consignes précises et concises.*

- **Eviter de « tourner le dos » trop longtemps**, penser à sa position dans la classe
(avoir l'œil toujours ou presque)
- **Ne pas s'énerver**, ni crier. Ne pas montrer que l'on peut perdre le contrôle, que leur attitude nous déstabilise (qu'ils ont une forme de pouvoir)
- Lorsque quelqu'un frappe à la porte ou rentre dans la classe, c'est **l'enseignant et seulement lui qui dit « entrez »**
- **Intervenir du regard ou du geste, jouer sur la voix.** (une élévation forte de la voix a d'autant plus d'effet que cela reste peu fréquent)
- Lorsque l'on attend le calme, c'est **l'enseignant et seulement lui qui appelle au calme**. Ne pas laisser certains élèves dire « taisez-vous, chut ». On peut dans ce cas s'interrompre et attendre/requérir le silence.
- Evaluer là où l'(les)élève(s) perturbateur(s) pose le moins de problème, là où il y a le moins de risques pour lui, pour les autres, **là où il peut être valorisé** (sans le faire à l'excès) pour lui (re)donner intérêt et goût aux apprentissages. Rechercher les leviers.
- Lorsque l'on donne un document, distribue un cahier... attendre un merci (en tenant le cahier...). Cette attitude doit être réciproque.
- Veiller au bonjour et au bonsoir journalier.

→ **Du point de vue de l'élève :**

- Il faut qu'ils aient un **sentiment de justice et d'égalité ... d'équité** afin de pouvoir intégrer les règles... (pas de passe-droit, pas de privilèges)
- L'élève doit sentir qu'il n'est pas stigmatiser en tant qu'individu, il doit comprendre que **ce sont ses actes qui ne sont pas acceptables** (qu'il en serait de même pour tout autre élève.)
- **Mettre en place des grilles de comportements pour les élèves qui posent problème** en s'appuyant sur quelques règles de vie de base de la classe (exemples : « parler lorsqu'on a eu la parole », « parler sans crier », « demander la permission pour se déplacer », « s'engager et aller au bout du travail demandé »...). Les différencier en fonction des élèves...

Les items choisis doivent être en nombre restreint ET en contenir au moins un « réalisable » par l'élève. Eviter la négation dans leur formulation.

Cette grille serait remplie en fin de journée en fonction du comportement des élèves.

Un code couleur sur le principe des feux de signalisation peut être mis en place.

L'élève s'évalue d'abord puis l'enseignant met son avis en parallèle. Un bref échange est alors souhaitable (→ voir exemple en annexe 1).

→ **S'assurer d'avoir le soutien des parents** (à proposer en équipe éducative)... **sinon l'outil perd de son intérêt.**

b) Quelques pistes graduelles avant une situation de crise :

→ Intervenir **rapidement** mais de **manière d'abord graduelle et d'abord gestuelle :**

- Un regard appuyé
- Un geste signifiant le silence, le fait de regarder, de se retourner
- Une interruption, un bref temps de silence / se taire en attendant le calme
- Chuchoter
- Faire une remarque brève (on interpelle l'élève par son prénom sans entrer en dialogue)
- Elever un peu la voix (le bruit appelle le bruit)
- Un changement rapide d'activité, donner du rythme
- Des consignes ou relances claires et précises

→ Mettre l'élève perturbateur à côté de soi (*plutôt en maternelle*)

OU

→ Mettre à l'écart dans un « COIN soupape »

Lors de la privation temporaire d'une activité, de la mise à l'écart temporaire, **ne pas faire durer trop longtemps**, solliciter ou permettre le retour mais **toujours en restant le décideur**. **L'enfant doit avoir l'autorisation de l'enseignant pour pouvoir réintégrer l'activité** (une fois seulement, que cela ne devienne pas un jeu). Ce n'est en aucun cas lui qui décide de revenir. Ce peut être l'enseignant qui le sollicite en lui demandant s'il pense être capable de retrouver le groupe.

c) **De manière générale**, quelques précisions et remarques complémentaires à prendre en compte, **réflexes à avoir...** :

- Dès l'entrée en classe, le silence doit régner. Faire se ranger et se taire avant l'entrée en classe. Poser une temporalité pour l'installation des élèves. Cela peut passer par une attitude (On se place face aux élèves), un rituel qui débute, un temps symbolisé par l'horloge de classe (« A 8 h 35, on commence... »)..
 - ne pas laisser dépasser certaines limites (mise en danger de l'élève et des autres)
 - ne pas laisser perturber la classe et son fonctionnement (bruit excessif, destruction de matériel)
- Démarrer rapidement les activités (sans attendre le silence complet).
- Lorsque les élèves n'ont pas besoin de leur trousse (ou d'autres outils, règle...), ne pas la faire sortir ou la faire ranger lors de certaines phases orales.
- Idem avec le cahier d'autonomie. Il est rangé lors du temps de travail et lors du temps de correction... ou retourné ... ou implicitement « inutilisable ».
Exemple : pendant la géométrie, veiller à ce qu'il n'y ait rien d'autre sur la table que les outils nécessaires (règle, compas...).
- Au niveau du respect des règles de vie, essayer d'en faire ressentir la nécessité.
Exemple : pour avoir un respect des prises de parole, si les élèves parlent (pour répondre) sans lever la main, on peut soit ne pas prendre en compte la proposition même si elle s'avère juste, soit se taire le temps que le silence revienne, soit ... élever la voix.
- Les **déplacements** doivent être cadrés et justifiés ... Cadrer /interdire les déplacements pour ramasser un objet (crayon...) qui a été laissé tomber volontairement
- Faire **attendre le calme** lorsqu'un camarade lit, s'exprime...
- **Ignorer la parole de ceux qui parlent sans l'avoir obtenue.**

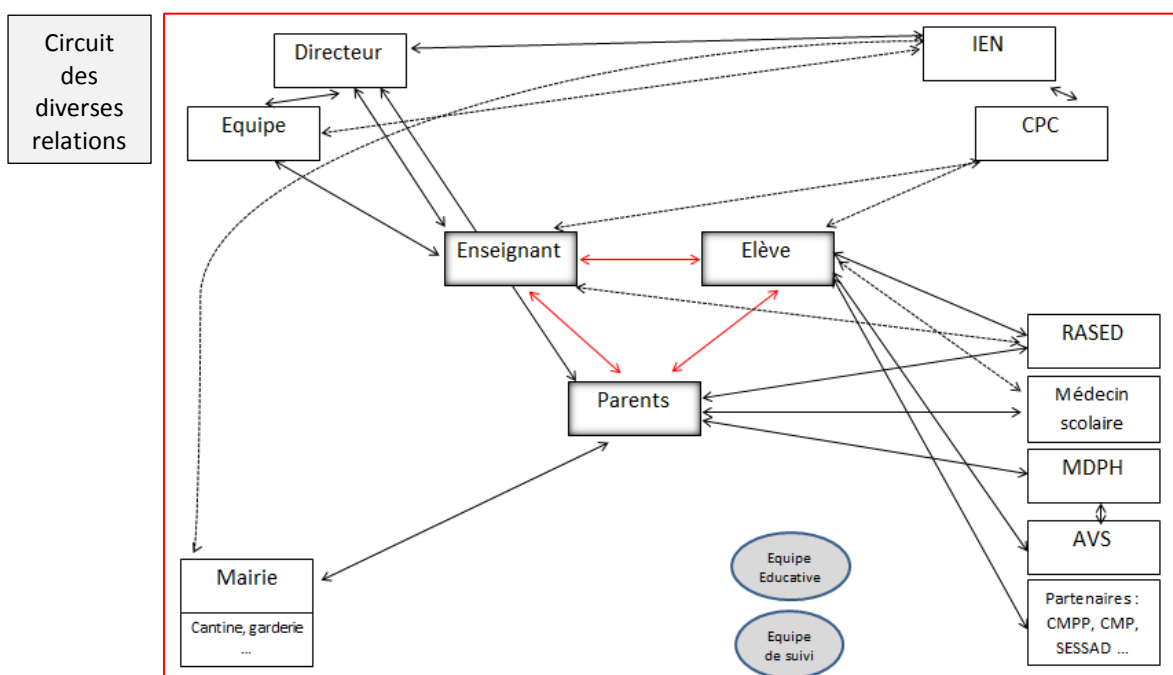
d) **Quelques éléments de réflexion et pistes de travail** plus spécifiques pour un **élève perturbateur**

- **Si un élève provoque** en faisant semblant de ne pas trouver son livre, en le cherchant bruyamment, en interpellant les autres, en prenant la parole sans autorisation...
→ **soit on l'ignore** (*si c'est récurrent*) **si il ne dérange pas « trop » les autres** (*il n'a pas sa règle/son livre, il ne pourra pas participer aux activités... on refusera de l'écouter, d'entendre sa parole...)* **mais en le reprenant de manière trop systématique, il se sent « fort » l'objet de notre attention et continue à provoquer**
→ **soit il perturbe les autres** *alors on le prévient une fois en lui précisant qu'il sera « mis à l'écart » provisoirement (fond de classe...) et dans ce cas on ne perd pas de temps à le reprévenir. En bref on ne tarde pas, lorsqu'un élève « perturbe vraiment », à intervenir.*
- Lorsque l'on intervient pour cadrer un comportement, on doit veiller, même si ce n'est pas toujours aisé, à garder son calme et être ferme, c'est le comportement que l'on « régule » et cela dans un cadre connu, ce n'est pas après l'élève que l'on en a. → **montrer que l'élève n'a pas le pouvoir de nous énerver.** Intervenir brièvement et différer tout échange explicatif long et l'éventuelle sanction.
- **On essaiera de continuer à interroger et valoriser lorsque cela est possible les élèves « posant problème » ou à les responsabiliser**
Il convient cependant de faire attention à :
 - que cela n'apparaisse pas trop « gros » → on veut absolument les valoriser ou les responsabiliser, or leurs droits sont les mêmes que ceux des autres...
→ *Par exemple, n'interrogez pas X pour dire la consigne lorsqu' :*
 - *il ne demande pas la parole, (on peut cependant le solliciter)*
 - *il est mal assis...**On peut le solliciter s'il fait autre chose, pour essayer de le remobiliser/valoriser*
 - ne pas les survaloriser ou à contrario les mettre en difficulté → un **dosage** est à faire
- **Si on est amené à mettre à l'écart provisoirement un élève** (fond de classe... « tribunes »/bord de terrain..., coin bibliothèque de classe), il convient de lui permettre de revenir dans le groupe/l'activité **en contractualisant son retour**, en montrant que **la « porte est ouverte » sous condition** et que **c'est l'enseignant qui décide** (nécessité d'avoir avec les autres adultes, collègue, ATSEM... une attitude cohérente)
- On peut le mettre en situation de frustration par rapport aux activités mais **de manière symbolique, toujours temporaire**, de manière à permettre à l'élève de revenir, de se reconstruire, de se valoriser à ses yeux et ceux des autres, de restaurer l'estime de soi.

- En cas de comportement dangereux, on peut envisager une privation d'activité si on n'est pas à même d'encadrer avec suffisamment de garantie. On peut faire appel aux parents pour aider à l'encadrement lors d'une sortie.
 - Il faut s'appuyer sur le groupe qui est souvent (au début surtout) « du côté de l'enseignant ».
- On doit **naviguer entre la fermeté et la souplesse dans le cadre des limites posées** ci-dessus (réprimande, rappels à l'ordre (*regard, parole...*), mise à l'écart temporaire, soutien individualisé ... en évitant de jouer sur la corde affective c'est d'abord pour soi et non pour la maîtresse que l'on doit évoluer... même si...)
- **Les rencontres avec les parents sont souvent indispensables.** Ce sont des partenaires.
- **La mise en place d'une équipe éducative** (lieu de recherche collective de solutions et non pas un tribunal) s'avère souvent indispensable pour **poser le problème et chercher des réponses** parfois dans des domaines qui sortent des compétences directes de l'école (soins, orientation vers des structures plus spécialisées, aménagement du temps scolaire...)

Un protocole possible

- 1. Disposer des informations sur l'élève :** PPRE, PAI, PAP, médecin scolaire, cursus, saisine MDPH..., comportement en périscolaire)
- 2. Réaliser une observation précise en n'omettant pas les éléments positifs** ... qui sont des leviers sur lesquels s'appuyer.(en classe, en récréation...)
- 3. Rencontre avec les parents** pour faire un premier point
 - être « accueillant », ne pas inquiéter mais faire part d'interrogations... questionner sans être intrusif (changement particulier, vient-il facilement à l'école...)
 - être à l'écoute
 - être factuel
 - proposer des pistes d'évolutions conjointes
 - poser une temporalité pour faire le point (*fixer une date de rendez-vous*)
- 4. Faire appel aux collègues, au psychologue, au Conseiller pédagogique** pour réaliser une observation en classe et envisager des pistes de remédiation
- 5. Faire un point au niveau de l'équipe enseignante** pour envisager des adaptations pédagogiques (PPRE, PAI, liens avec le périscolaire)
- 6. Nouveau point avec la famille**
- 7. Si la situation n'évolue pas positivement, faire une équipe éducative** avec des partenaires élargis.



10 ELEMENTS ESSENTIELS A RETENIR en cas de conflit (en classe ou avec un tiers)

- Ne pas être en tête à tête (triangler le conflit, faire appel à la directrice, à un collègue)
- Etre sur son terrain
- Etre vigilant sur la communication non verbale (ton de la voix, regard, gestuelle, espace, tenue vestimentaire, expression du visage, ...)
- Différer le problème (choisir le moment propice)
- Définir clairement le problème
- Chercher (ou créer) des objectifs communs, des critères objectifs (*stratégie du gagnant/gagnant*)
- Préciser le cadre et les règles
- Séparer la personne du problème
- Ne pas confondre conflit et violence
- Terminer sur une note positive

Garder à l'esprit que gérer les conflits, ce n'est pas forcément les résoudre... (*seul et immédiatement*)

e) **Attention aux outils** qui peuvent devenir **lourds à gérer et parfois contreproductifs et/ou allant à l'encontre des valeurs de l'école.**

→ Il convient toujours de **se poser certaines questions** :

- **Qui est concerné** à priori par ces outils ? *Souvent les élèves très perturbateurs mais ils y sont la plupart du temps hermétiques.*
- Quels **bénéfices** peut-on en retirer ? *Est-ce que cela a un impact sur les élèves les plus perturbateurs ? Est-ce efficace ?*
- Quels **inconvenients** y a-t-il ? *Reste-t-on dans le cadre des valeurs véhiculées dans l'école de la république ? Est-ce lisible ?*
- Quel en est le **coût** en termes de temps ? *Certains outils sont « chronophages »*

→ **Un cadre de réflexion pour agir**

Page 7 du Guide « Agir sur le climat scolaire à l'école » Ministère de l'éducation nationale (Dgesco)
https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/fileadmin/user_upload/outilspdf/GUIDE_CLIMAT_SCOLAIRE_PREMIER_DEGRE_269696.pdf

Facteurs à risques	Facteurs protecteurs
Un cadre protecteur, un cadre à respecter : des règles explicites	
	Instauration de normes ou d'attentes communes vis-à-vis des comportements
Absence de règlement clair ou règlement essentiellement composé d'une <u>longue liste d'interdictions.</u>	Règles explicites et explicitées à partir du règlement intérieur définissant quelques repères en termes d'interdits, d'obligations et de droits qui doivent permettre la protection et l'affirmation des élèves. Si les interdits doivent être clairs, les obligations ne doivent pas en revanche être trop pointues afin de permettre un travail de reprise et d'ouvrir le champ de la parole et des valeurs.
Séquence brève (1/2 heure) visant à susciter l'établissement rapide de quelques règles de conduite dirigées par l'adulte	Participation des élèves à la production de règles à travers une proposition d'apprentissage très structurée
Punitions appliquées de manière arbitraire ou différente en fonction de l'adulte présent Recours aux <u>punitions collectives</u>	Règles appliquées de manière équitable et respect des principes du droit démocratique (contradictoire, décision différée, droit de recours...). Responsabilisation : « chacun est garant de... »
Laxisme et laisser faire – banalisation des passages à l'acte – pratique d'évitement	Autorité et responsabilité assumées – transgressions des interdits ou des règles traitées par des punitions et des réponses éducatives adaptées
Comportements individualistes	Renforcement des comportements pro-sociaux

- Des **exemples à réfléchir** car « discutables » donc à discuter à partir des questions ci-dessus :
- Les permis à points, permis de bonne conduite...
 - Les ceintures de comportement, les points rouges et verts...
 - Les billets privilège...

Quelques mots à propos des « billets privilège » et des privilèges qui en découlent

Il convient de réfléchir à ce retour en arrière historique et psychologique que constitue l'établissement de **privilèges** dans l'école de la République. Dans un état de droits, ayant une déclaration des droits de l'homme et du citoyen, une devise prônant l'égalité, ayant aboli les privilèges suite à une révolution sanglante, le rétablissement de privilèges semble plus qu'anachronique. Afin de préserver les valeurs républicaines du vivre ensemble il convient de **faire exister des droits, des devoirs et des sanctions**.

Le triptyque républicain associé au principe de Laïcité SUFFISANT au fonctionnement d'une société. *Exemples :*

- *Est-ce à l'enseignant de copier les leçons des élèves ?*
- *Se déplacer pour aller tailler son crayon, est-ce un privilège ou un droit légitime relevant d'un déplacement fonctionnel, normal en classe. Peut-on laisser un élève travailler avec des outils en mauvais état ?*
- *Perdre un droit ponctuellement car on a eu un comportement hors cadre des règles de vie de classe est quelque chose de légitime et compréhensible. Si on s'est montré violent et insultant, on peut légitimement être privé d'une sortie car le respect de règles de sécurité et de comportement social est requis.*
Ne pas avoir des droits de base (tailler un crayon) pour travailler car ceux-ci se gagnent en tant que privilège, n'est pas justifiable.
Autant une réduction provisoire des droits est légitime (c'est le fonctionnement d'un état de droits), autant l'établissement de privilèges est inacceptable et contraire aux valeurs de l'école et de la République.

On peut se poser **quelques questions sur ce qui a pu motiver l'établissement de privilèges ou autres systèmes**.

- **A-t-on besoin d'un tel artefact** pour motiver les élèves ? Des activités intéressantes et des retours positifs et valorisants sur le travail réalisé ne sont-ils pas suffisants ?
- Génère-t-on de la **motivation** ou de la **compétition** ? Quel impact sur le climat de classe ?
- Quelles activités sont ciblées pour obtenir un billet ? Tous les élèves peuvent-ils en avoir ?
- Quel impact cela a-t-il sur les élèves les plus transgressifs (ceux qui sont visés) dans la gestion des comportements ?
- Peut-on **ETABLIR des PRIVILEGES à l'école de la République** ?

Comment faire sans ces outils ? → faire simple et clair.

- **Motiver** : le retour sur le travail réalisé, l'adaptation éventuelle de celui-ci selon les capacités, les encouragements...
- **Gérer** les comportements : en classe il y a des droits qui sont corrélés à des devoirs et des sanctions en cas de transgression. On travaille sur ces éléments sans artefact. On sait quels sont les droits, on en connaît les devoirs afférents et on **joue sur la sanction adaptée** qui vise les comportements inadéquats et pas explicitement l'individu. (le sous-entendu est que n'importe quel élève ayant ce comportement serait sanctionné de la même manière)

f) Quelques mots sur **la sanction**

Quelles sanctions légales peuvent exister à l'école primaire ?

En réalité, **très peu sont existantes** :

- Nécessité d'une **dimension provisoire**.
C'est essentiel pour permettre le retour. Ce retour ne sera pas le fait du bon vouloir de l'élève mais soumis à l'approbation de l'enseignant ... qui demandera une attitude posée, pourra différer ce retour de quelques instants au prétexte d'une activité déjà engagée et pour laquelle il n'est pas immédiatement disponible pour permettre le retour de l'élève...

- Une **sanction réflexive** par un échange oral pour formuler des excuses ou une production d'écrit, une formulation d'excuses.
- Une **privation partielle d'une partie de la récréation** (soit en regardant les autres..., soit en classe sous la surveillance d'un adulte)
- Une **sanction symbolique** (marquer le « coup », ne pas laisser passer)
- Une **sanction ciblée sur le comportement et non l'individu**
- Une **sanction réparatrice** (s'excuser, nettoyer, ranger...)

Quelques extraits du document « Justice en milieu scolaire, sanction et punition » sur le site CANOPE : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/agir/ressource/ressourceId/justice-en-milieu-scolaire-sanction-et-punition.html>

Δ Rappel réglementaire des procédures disciplinaires

La sanction est la conséquence du manquement à une règle auquel la communauté scolaire souhaite répondre afin de marquer que la limite est franchie.

Elle doit s'appliquer en fonction des normes en vigueur et d'une réglementation explicitement définie par le Code de l'éducation, en accord avec les **principes de droits généraux** :

- **le principe du contradictoire** : donner à l'élève les moyens de s'exprimer avant toute décision, lui permettre de présenter sa vision de la situation et la manière avec laquelle il l'a vécue.
- **l'obligation de motivation** : justifier clairement la prise de décision et expliquer les faits reprochés à l'élève.
- **le principe de proportionnalité** : la sanction doit être à la hauteur de la gravité de la faute commise.
- **le principe d'individualisation** : la décision en matière de sanction doit être réfléchie en fonction de l'élève, de sa personnalité, de sa situation et du contexte de l'erreur commise.
- **le principe du non bis in idem** : une même erreur commise par un élève ne peut faire l'objet que d'une seule sanction.
- **le principe de légalité** : toute mesure prise à l'égard d'un élève doit respecter les lois.

Δ Quelle forme d'autorité peut être efficace en termes d'éducation ?

- Attention aux **gestes ou remarques** qui échappent (indifférence, sarcasmes...)
- Il existe des « **sanctions diffuses positives** » (approbation, valorisation) ou des **sanctions diffuses négatives mais éducatives** (désapprobation, mise en garde) car administrées avec bienveillance, dans le but d'éduquer sans jugement de la personne. Elles s'inscrivent dans un ordre social et moral informel.
- La « **prophétie auto-réalisatrice** » : les jugements négatifs sont réels dans leurs conséquences ; dire à un élève qu'il est « nul » ou « insupportable », alors il se comportera comme tel.

Être autoritaire ou exercer une autorité éducative ?

- ✓ La **sanction éducative** et la notion de **REPARATION**
Avant toute décision, l'élève concerné est entendu et toute décision à son égard doit respecter la loi, les Droits de l'homme et du citoyen et les Droits de l'enfant, et lui permettre de **réintégrer la communauté scolaire** et de **l'encourager à améliorer son comportement**.
- ✓ Ainsi, les **sanctions sont comprises par les élèves** qui savent que l'enseignant (ou le personnel scolaire) se doit d'intervenir pour protéger tout élève et lui garantir le respect de ses droits.

Δ Au final, quelques principes simples :

- ✓ **Garder son calme**
- ✓ **S'appuyer sur des règles simples et être explicite :**
 - intervenir (*regard, geste, parole, déplacement...*)
 - éventuellement différer la sanction
 - éviter les « usines à gaz collectives »
 - proposer des sanctions simples, réalisables et proportionnelles à « l'infraction »
 - engager l'élève dans une réflexion et réparation
 - Proscrire **la « prise en otage » des apprentissages** consiste à se servir des apprentissages comme outils de sanctions.

Exemples :

- donner des exercices de français, de maths...
- priver d'une séance d'EPS, d'arts visuels...
- priver d'activités autonomes, ludiques... lorsque le travail quotidien est réalisé mais que l'on n'a pas la bonne ceinture, le nombre de points...

g) **La posture de l'enseignant, représentant de l'institution scolaire**

Il s'agit du comportement des adultes que les élèves observent. Il est favorable dès lors qu'il peut être **un modèle pour les élèves** sans laisser penser que l'élève est inférieur à l'adulte.

Il convient d'éviter d'agir de façon contradictoire en se permettant des choses pour lesquelles les élèves peuvent être punis (comme le manque de respect des autres ou des horaires...) ou ... s'asseoir sur les tables, boire son café ou thé en classe, consulter son téléphone...

II. **L'impact de la gestion des apprentissages**

1. **L'Évaluation** de toute situation d'apprentissage et le choix des **contenus et situations**.

Des questions à se poser :

Qu'est-ce qu'évaluer ?

EVALUER c'est :

- **reconnaître l'erreur**, l'**analyser** (*comment l'élève construit ses apprentissages*) et lui **donner un sens**.
- mais aussi **déterminer la valeur** de quelque chose.

Voir annexe 2 sur la typologie des erreurs.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

Des compétences, des connaissances...

Comment ?

Par des **situations mettant réellement en jeu les objectifs visés** : tracer des traits..., acquisition du sens de l'écrit.

Le choix des contenus et des situations est important pour « nourrir » les élèves et permettent une adaptation : ces situations doivent être **suffisamment riches et poser des problèmes de réflexion ou d'apprentissage**

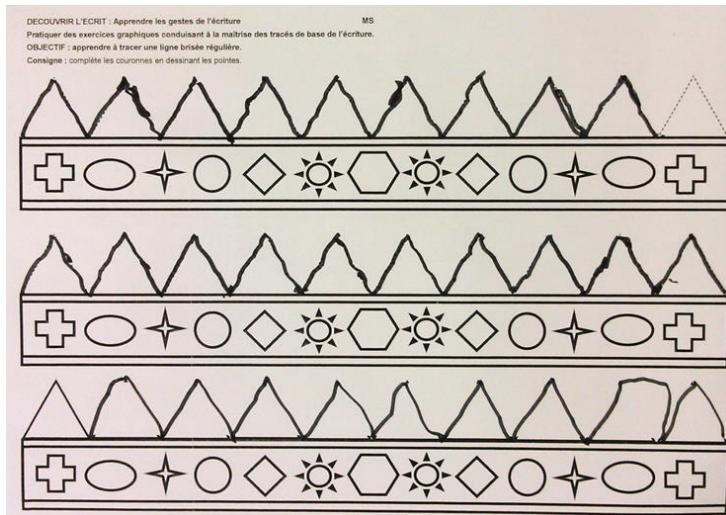
Les contenus doivent être choisis avec soin et ne pas être ambigus.



Ici, on suit des pointillés sans travailler le geste... ce qui est réalisé ne correspond pas à l'objectif visé.



Cette situation permet de travailler le tracé et le geste (aspect kinesthésique et image mentale), le sens de l'écrit...



→ Simple suivi des pointillés, pas de travail sur le geste de tracé.

→ Réel travail sur l'apprentissage du geste. Tracé réalisé à partir de points repères.

❑ Quel retour aux élèves ?

L'évaluation passe par deux dimensions principales :

- Les systèmes de codage (notes, lettres...)
- Les appréciations, commentaires, l'accompagnement de la réalisation

Les appréciations négatives ont un effet néfaste sur l'estime de soi, la capacité et l'envie d'apprendre.

→ **Des codages à réfléchir** : que permettent-ils ? Que renvoient-ils aux élèves ? Quelle lisibilité offrent-ils ?

Tb+	10/10	A	20 / 20	😊
tb	9/10		...	
Tb-	8/10	B	17,5	😐
b+	7/10		...	
b	6/10	C	14,68/20	😞
b-	5/10		...	
ab+	4/10	D		
ab	3/10			
ab-	2/10	E		
vu	1/10			

Tb	A	●	△
b	ECA	●	∠
ab	NA	●	—
vu		●	—

Se mettre d'accord sur le sens donné à l'appréciation.

- informer les élèves
- les impliquer dans leurs progrès
- **porter un regard positif** sur l'élève et sur les erreurs avec des termes si possible positifs (évitez la forme négative...)

RESTER OBJECTIF et pragmatique → si l'exercice est adapté et réussi, le signaler.

→ Quelques mots sur les appréciations (Rapport IGEN de 2013 sur l'évaluation)

On peut distinguer 4 catégories :

Nature de l'appréciation littéraire	Exemples
Remarque sibylline. Expression laconique Commentaire explicatif avec indications méthodologiques	Vu, bien, moyen, etc. Reprends ton cahier de règles page Reprends tes tables de multiplication Regarde telle leçon Relis ce qu'on te demandait de faire
Étayage psychologique, valorisation de l'attitude de l'élève	Bravo Aie confiance en toi Tu t'es amélioré Bon esprit de camaraderie
Mise en garde, reproches	Tu bavardes trop Attention à la dissipation À quoi rêvais-tu ?

2. Les situations d'autonomie

Des questions à se poser :

- Des situations sont-elles proposées ? → *en général, des coins, jeux, fichiers... existent*
- A QUI s'adressent-elles ? → *souvent aux plus rapides... aux meilleurs...*
- Y a-t-il des conditions pour y accéder ? → *ceux qui peuvent soit parce qu'ils ont terminé leur travail soit parce qu'ils ont « le droit ».*
- Ces conditions sont-elles les mêmes pour tous les élèves ? Les situations sont-elles donc accessibles à tous ? → *certains élèves n'ont pas le droit/les points pour y accéder.*

Ces situations peuvent être des leviers pour motiver, réguler le travail. Cela passe par une adaptation, une différenciation selon les besoins des élèves.

3. Une posture explicite sur les apprentissages

Il convient de veiller à ce que les élèves sachent ce que l'on attend d'eux.

➤ **Dire :**

- **Ce qu'on apprend, ce qu'on fait pour cela.**
- Expliquer les **CONSIGNES** en proposant un exemple ou en demandant aux élèves d'en donner.
- Clarifier si besoin **l'ordre des activités** (→ *l'écrire au tableau*)
- S'il y a lieu **préciser la différenciation, les aides possibles...**

➤ **Utiliser le tableau** pour y noter des repères concernant (*notamment pour le groupe autonome, consignes, ordre des activités, exemples, mots clés, aides...*)

➤ **Penser à demander :**

- **Comment** on sait ? → les savoirs (connus, affichés...)
- **Comment** on fait ? → les stratégies
- **Comment** on peut/pourrait faire ou savoir ? → stratégies et outils/aides

➤ Fixer une **temporalité** sur le temps imparti pour réaliser la tâche : « vous avez 5'... jusqu'à 9 h 10... »

Contrat d'élève de

Semaine du au

	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	élève	enseignant	élève	enseignant	élève	enseignant	élève	enseignant	élève	enseignant
Pour prendre la parole, je lève la main.										
Pour me déplacer, je demande l'autorisation.										
Je réalise le travail demandé.										
Je respecte mes camarades.										
J'agis sans violence avec mes camarades.										
Signature des parents										

Je m'engage à respecter ce contrat.

Signature de l'élève :

Observations, visa du directeur :

Légende :

- Respecté
- Moyennement respecté
- Non respecté

Quelques remarques

- Le contrat doit être posé en équipe éducative en en précisant le but, la durée (2 à 3 semaines avant un bilan)
- Le contrat n'est lié à aucune sanction (c'est un outil de travail sur la prise de conscience et l'image de soi)
- La légende peut être faite par un code couleur (comme le feu tricolore)
- Le contrat peut prendre en compte soit :
 - des comportements
 - des attitudes de travail
 - les deux
- Penser à y mettre un ou deux items pour lesquels l'élève puisse être valorisé.

ANNEXE 2 : à propos de l'erreur

Dès lors que l'on parle d'erreur, on considère que **l'élève est apte à progresser**.

Les erreurs servent d'**indicateurs**.

Le rôle de l'enseignant est de situer les erreurs dans leur diversité afin de déterminer les modalités de l'intervention didactique à mettre en œuvre.

Typologie selon Jean-Pierre ASTOLFI

- 1- Erreurs relevant de la **compréhension des consignes** : *Le mot « SUIVANT » qui est ambigu*
- 2- Erreurs relevant d'habitudes scolaires ou d'un **mauvais décodage des attentes** : *Un élève qui en maths utilise tous les nombres mis à sa disposition ou qui fait l'opération en cours d'apprentissage lors de situations problèmes*
- 3- Erreurs témoignant des **conceptions** des élèves : *Des conceptions erronées qui persistent (nature-fonction en grammaire)*
- 4- Erreurs liées à la nature des **opérations intellectuelles** : *Idée de progression à respecter dans un apprentissage, par exemple pouvoir aller vers l'abstraction en maths avant d'effectuer des additions ou soustractions*
- 5- Erreurs portant sur les **démarches adoptées** : *Dans la résolution de problèmes : des élèves utilisent des démarches coûteuses qui occasionnent des erreurs*
- 6- Erreurs dues à une **surcharge cognitive** : *C'est à dire la mobilisation simultanée de nombreuses connaissances*
- 7- Erreurs ayant leur origine dans une **autre discipline**
- 8- Erreurs causées par la **complexité** propre du contenu